



HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTION (Honoraires TTC à la charge du vendeur sauf indication contraire au mandat)

❖ MAISON, APPARTEMENT, LOCAL COMMERCIAL :

- Jusqu'à 199.999 € : **8.900 €**
- Entre 200.000 et 600.000 € : **4.75 %**
- A partir de 600.001 € : **3.90 %**

❖ TERRAIN CONSTRUCTIBLE

- Forfait : **9.500 €**

❖ PLACE DE PARKING, TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE

- Forfait : **2.500 €**

LOCATION (Honoraires TTC partagés entre le bailleur et le locataire)

❖ Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction du bail :

- **10 € par m² habitable à la charge du locataire**
- **10 € par m² habitable à la charge du bailleur**

❖ Honoraires d'état des lieux d'entrée :

- **3 € par m² habitable à la charge du locataire**
- **3 € par m² habitable à la charge du bailleur**

Honoraires maximums applicables à compter du 15/02/22 pour une transaction. Honoraires TTC applicables en plus du prix net vendeur indiqué dans le mandat ou l'avenant et dus à la signature de l'acte authentique. Pour un contrat de location, honoraires dus la signature du bail. Une facture sera délivrée pour chaque opération.